



MUNICIPALITE

Préavis 2016– 2021 / N° 55

Budget de fonctionnement 2021

Rolle, le 2 novembre 2020

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi sur les communes du 28 février 1956, du règlement d'application du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et des articles 85 et suivants du règlement du Conseil communal de Rolle du 29 août 2014, nous avons l'honneur de présenter et de soumettre à votre approbation le budget de l'année 2021.

1. PRÉAMBULE

Pour la troisième année consécutive, la Municipalité doit faire face d'une part aux enjeux et impacts financiers engendrés par les effets de la révision de la péréquation intercommunale¹ et d'autre part, sur le plan fiscal, à la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), mise en vigueur par le Canton en 2019, poursuivie dès 2020 par l'entrée en force de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA). A ces effets viennent s'ajouter ceux dus au rapatriement des capitaux étrangers aux USA. Le paysage financier communal est bouleversé par ces profonds changements qui ont des conséquences considérables sur son pilotage.

La crise sanitaire, qui entraîne de graves répercussions économiques et sociales, vient encore aggraver cette situation, déjà très préoccupante. Toutefois, la Municipalité a décidé de maintenir les prestations en faveur de la population, déjà durement touchée par le contexte actuel, sans augmenter le taux d'imposition communal, ceci afin de la préserver, tout comme l'économie locale. Les conséquences sont des revenus en baisse et des charges en hausse.

¹ Soit la suppression au 1^{er} janvier 2019 de la valeur du point d'impôt communal écarté pour les communes à fort potentiel fiscal, ces dernières étant écartées d'une partie de leurs recettes lorsque celles-ci dépassent fortement la moyenne par habitant des communes du Canton

En effet, les résultats financiers de la Commune présentent un excédent de charges depuis 2013, mis à part les années 2015 et 2016 qui ont bénéficiés d'entrées fiscales très importantes, survenues avant la révision du système péréquatif, qui a pris son effet complet en 2019¹. Le résultat du projet de budget pour 2021 montre un excédent net de dépenses de CHF 8'737'597. La marge brute d'autofinancement est négative à hauteur de CHF 5'125'632. La comparaison des budgets 2021 et 2020 ainsi que des comptes 2019, se présente selon le détail ci-après :

CHF	Budget 2021	Budget 2020 - Y.C. charges liées péréquatives	Variations	Budget 2020 - Amendé	Comptes 2019
Charges	58'689'459	59'903'290	(1'213'831)	44'103'290	74'233'102
Revenus	49'951'862	52'014'834	2'062'972	52'014'834	71'347'580
Déficit/(Bénéfice)	8'737'597	7'888'456	849'141	(7'911'544)	2'885'522

Comme le montre le tableau ci-dessus, le déficit prévu pour 2021 reste abyssal. La légère augmentation par rapport au budget 2020 est due à la diminution des entrées fiscales des personnes morales. Les principales raisons de cette situation sont décrites ci-après.

2. TABLE DES MATIERES

1. Préambule.....	1
2. Table des matières.....	3
3. Appréciation de la situation actuelle.....	4
3.1 Situation générale	4
3.2 Compression des charges.....	4
3.3 Evolution des charges cantonales et entrées fiscales.....	4
4. Commentaires généraux.....	5
4.1 Politique salariale	5
4.2 Politique d’amortissements.....	5
4.3 Consignes budgétaires	6
4.4 Incidences connues au 1er octobre 2020 et contexte général.....	6
5. Analyses et comparatifs	7
5.1 Comparatif des budgets par nature 2021 et 2020, avec le détail des principales évolutions	7
6. Détail récapitulatif des participations intercommunales et participations statutaires.....	10
7. Evolution de la facture sociale.....	12
8. Répartition des principales charges par nature pour le budget 2020 et synthèse globale	13
9. Evolution des charges de 2016 à 2021	13
10. Etat de la dette et marge d’autofinancement	14
10.1 Etat de la dette.....	14
10.2 Marge d’autofinancement.....	14
11. Conclusion.....	16

3. APPRÉCIATION DE LA SITUATION ACTUELLE

3.1 Situation générale

Les finances de la Commune sont fortement préteritées par les récentes décisions du Canton. Cette situation devrait perdurer tant que les règles de répartition des charges péréquatives actuelles ne sont pas revues dans leur intégralité. Le protocole d'accord entre l'UCV² et le Canton, qui prévoit une reprise progressive et partielle de l'augmentation de la facture sociale, renommée cohésion sociale (PCS), ne couvre pas l'augmentation de celle-ci. Concrètement, pour Rolle, en se fondant sur une augmentation très optimiste de la facture sociale d'un peu plus de 3% par année, la somme totale payée en plus entre 2021 et 2028 est de 7.5 millions avec une augmentation de 1.97 million pour l'exercice 2028.

Concernant l'année 2020, grâce à des entrées fiscales extraordinaires importantes et protégée par le plafond de l'effort fixé à 48 pts d'impôts³, la Commune devrait être à même de financer les charges de son ménage communal sans avoir recours à l'emprunt.

3.2 Compression des charges

L'importante compression budgétaire effectuée en 2019, principalement aux dépens de l'entretien de bâtiments, routes, etc. n'a pu être reconduite en 2020 et 2021, sous peine de voir le patrimoine immobilier de la Commune se détériorer dangereusement. Une telle approche présente aussi le risque de reporter des charges plus lourdes sur les années futures, par des travaux importants qui seront à effectuer dans l'urgence. Nous rappelons que la marge de manœuvre de la Commune reste extrêmement limitée. En moyenne, 80% environ des charges budgétées sont incompressibles, constituées principalement de frais du Canton, d'associations, d'amortissements ou encore d'intérêts et contrats de services.

3.3 Evolution des charges cantonales et entrées fiscales

Ces dernières années, la facture sociale, charge Cantonale, s'est systématiquement inscrite à la hausse. De plus, la décision de 2016 de supprimer la valeur du point d'impôt écrêté⁴, comme référence dans les calculs, a fortement impacté notre Commune, qui est une importante contributrice par la valeur élevée de son point d'impôt.

Le but visé par le Canton par cette suppression est d'accroître la solidarité entre les communes les plus nanties et celles dont les ressources fiscales sont plus faibles ; d'aider les communes les plus touchées par les pertes fiscales liées à la réforme de l'imposition des entreprises⁵ ; de préserver l'intérêt des communes à affecter des zones au développement économique et de favoriser les communes qui assument des charges de ville-centre.

² Protocole d'accord entre l'UCV et le Canton daté du 25 août 2020, qui prévoit un rééquilibrage financier en faveur des communes, par une reprise progressive de la facture sociale, renommée cohésion sociale.

³ Plafond de l'effort fixé à 48 pts d'impôts pour les années 2020 et 2021.

⁴ Les communes à forte capacité financière sont écrêtées d'une partie de leurs recettes lorsque celles-ci dépassent fortement la moyenne des communes. Cet écrêtage finance directement une partie de la facture sociale (112.2 millions selon le décompte 2021/119.8 millions en 2020).

⁵ Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), adoptée par le peuple le 19 mai 2019, consistant principalement à abolir les privilèges fiscaux des sociétés à statuts spéciaux. Sous le régime précédent, une entreprise qui réalisait la majorité de son chiffre d'affaires à l'étranger pouvait bénéficier d'un taux d'imposition réduit.

Pour davantage de précisions, on se référera à l'exposé des motifs et projet de loi du Canton, datant de septembre 2017, qui définit les modifications apportées à la loi sur les péréquations intercommunales (LPIC).

Il est important de rappeler que le plafond de l'effort passe de 45 points en 2018 et 2019 à 48 points pour les années 2020 et 2021 ; de plus les recettes conjoncturelles sont exclues du calcul de ce plafond.

La Commune ne bénéficie pas de ce plafond en 2021.

Effet pervers pour la Commune de Rolle

Le tableau 1, ci-dessous, illustre bien la situation. Le nombre de points d'impôts nécessaires pour couvrir les charges péréquatives passe de 36.8 pts en 2015 à 41 pts en 2021. Par conséquent, le solde à disposition pour couvrir le coût des services à la population, diminue année après année, pour 2021 il n'est que d'un peu plus de 10 millions.

La charge péréquative reste très élevée et ne s'aligne pas sur la baisse des entrées fiscales.

Source	Années	Données communales						Résultats péréquatifs					
		Revenus déterminants	Revenus conjoncturels	Taux	Point impôt	Population	Pt impôt p/h	Total charges péréquatives	Charges conjoncturelles	Total charges péréquatives et conjoncturelles	Nbre points impôts	Soit en % revenu	Solde revenus à disposition commune (sans les prélèvements conjoncturels)
Cptes	2015	38'147'000	3'186'599	59.50	641'126	6'047	106.02	23'586'121	1'316'945	24'903'066	36.79	61.8%	14'560'879
Cptes	2016	49'670'000	2'251'315	59.50	834'790	6'142	135.91	32'961'482	983'720	33'945'202	39.48	66.4%	16'708'518
Cptes	2017	49'034'000	1'949'512	59.50	824'101	6'225	132.39	35'384'342	840'073	36'224'415	42.94	72.2%	13'649'658
Cptes	2018	38'915'000	2'327'054	59.50	654'034	6'246	104.71	26'689'393	1'000'840	27'690'233	40.81	68.6%	12'225'607
Cptes	2019	45'579'516	3'282'639	59.50	766'042	6'245	122.66	34'275'807	1'488'950	35'764'757	44.74	75.2%	11'303'709
Bud	2020	34'510'000	2'230'000	59.50	580'000	6'246	92.86	25'122'461	1'000'841	26'123'302	43.31	72.8%	9'387'539
Bud	2021	32'472'000	1'973'000	59.50	545'748	6'300	86.63	22'391'000	834'000	23'225'000	41.03	69.0%	10'081'000

Tableau 1

4. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

4.1 Politique salariale

La Municipalité a prévu au budget 2021 une enveloppe représentant une augmentation de 1% de la masse salariale ajustée (rotation du personnel). La cotisation auprès de la SUVA pour les accidents professionnels (prise en charge par l'employeur) augmente légèrement en 2021 de 0.8802% à 0.9758%. Celle pour les accidents non professionnels (partagée entre l'employeur et les employés) diminue légèrement de 0.97% à 0.925%. L'incidence sur les budgets est très faible.

4.2 Politique d'amortissements

Sur demande de la commission des finances, la Municipalité applique la politique d'amortissements depuis le budget 2008. Celle-ci est fondée sur les critères suivants :

1. L'amortissement démarre au moment où l'usage de l'objet concerné commence. Si une inconnue importante au niveau du montant net demeure sur un des points suivants, la Municipalité peut décider de le décaler jusqu'au moment où le montant final sera connu :
 - a. montant des factures
 - b. montant des recettes à facturer
 - c. montant des prélèvements
 - d. montant des éventuelles subventions.
2. Lors de l'élaboration du budget, les amortissements sont prévus dans l'année de la prise d'usage (pour autant que celle-ci soit établie au moment du budget) sous réserve de la

condition 1. Si le montant déterminant n'est pas connu, l'amortissement sera calculé sur la base du montant du préavis. L'amortissement comptabilisé à la clôture pourra être différent de celui budgétisé dans la mesure où il sera basé sur le montant effectif.

3. Pour les comptes, la Municipalité, une fois le montant investi connu, peut proposer l'amortissement d'un investissement lors de la clôture annuelle.
4. La Municipalité est compétente pour proposer des amortissements extraordinaires.

4.3 Consignes budgétaires

Les prévisions suivantes ont en outre prévalu lors du calcul du budget 2021 :

- La Municipalité a souhaité présenter les dépenses d'investissements nécessaires au bon fonctionnement de la Commune.
- La Municipalité a raisonnablement limité les dépenses de fonctionnement.
- Incidences connues au 1^{er} octobre 2020 dans un contexte général: charges non maîtrisables comme notre participation aux coûts de la facture sociale cantonale, le versement au fonds de péréquation intercommunale ou les budgets des associations.
- Eléments comptables des exercices 2019 et 2020.
- Contenu des budgets antérieurs.

4.4 Incidences connues au 1^{er} octobre 2020 et contexte général

Au niveau des recettes, conformément au préavis 2016 - 2021 / N° 50 qui a été adopté le 6 octobre 2020, fixant le taux d'imposition pour l'année 2021, les éléments suivants ont été pris en compte :

- Les encaissements de 2018 à 2020.
- La croissance escomptée de la population.
- L'augmentation à taux constant de la capacité contributive moyenne des Rollois.
- La mise en vigueur de la RFFA au 1^{er} janvier 2020.
- Une aide financière fédérale pour la RFFA, redistribuée par le Canton aux communes.
- Le rapatriement des capitaux étrangers aux USA.
- Les effets de la crise sanitaire sur les entrées fiscales des personnes morales.
- Les événements extraordinaires de 2020 connus à ce jour.

Cette approche a été confrontée avec les documents actualisés tous les mois par le Receveur du Canton (Service fiscal). L'affinement des méthodes de calcul de l'Etat invite à une certaine prudence quant aux chiffres finaux de 2020, compte tenu de deux phénomènes distincts :

- 1) Le domicile fiscal est arrêté au 31 décembre. Par conséquent, des impôts déjà perçus peuvent jusqu'à cette date faire l'objet d'un « transfert » au détriment de la Commune ou inversement si la personne physique ou morale concernée, quittant son lieu de résidence actuelle, s'établissait à Rolle avant la fin de l'année.
- 2) La répartition sur l'année en cours et celle à venir (transitoires) ne nous est communiquée qu'à la fin de l'exercice ; elle peut selon les cas représenter un montant important.

En conséquence, le service des Finances a adopté une position fondée sur la faible croissance de la population estimée en 2021. Concernant le calcul des personnes morales, elle s'est basée sur l'estimation effectuée par l'Administration cantonale des impôts, qui a mesuré l'impact de

la mise en vigueur de la RFFA, des effets de la crise sanitaire ainsi que du rapatriement des capitaux étrangers.

Charge étatique : un calcul provisoire des participations communales pour 2021 a été établi par la Direction des affaires communales et droits politiques. Il prend en considération la diminution des entrées fiscales des personnes morales en lien avec la crise sanitaire et le rapatriement de capitaux étrangers, ainsi que de la mise en vigueur de la RFFA. Le plafond de l'effort⁶ fixé à 48 points d'impôts pour 2021 n'impacte pas notre Commune, qui ne l'atteint pas, selon les informations dont nous disposons actuellement.

5. ANALYSES ET COMPARATIFS

5.1 Comparatif des budgets par nature 2021 et 2020, avec le détail des principales évolutions

	CHARGES	2021	2020	DIFF.	%	2021 %/Total	2020 %/Total
30	AUTORITES ET PERSONNEL	6'623'111	6'609'190	13'921	0.21 %	11.29 %	15.01 %
31	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	10'153'859	9'693'921	459'938	4.74 %	17.30 %	22.01 %
32	INTERETS PASSIFS	839'000	657'500	181'500	27.60 %	1.43 %	1.49 %
33	AMORTISSEMENTS	3'039'434	2'686'179	353'255	13.15 %	5.18 %	6.10 %
35	REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS	33'216'652	20'036'610	13'180'042	65.78 %	56.60 %	45.50 %
36	AIDES ET SUBVENTIONS	3'397'470	3'356'890	40'580	1.21 %	5.79 %	7.62 %
38	ATTRIBUTIONS AUX FONDS	694'933	366'500	328'433	89.61 %	1.18 %	0.83 %
39	IMPUTATIONS INTERNES	725'000	629'500	95'500	15.17 %	1.24 %	1.43 %
	TOTAUX	58'689'459	44'036'290	14'653'169	33.28 %		
	REVENUS	2021	2020	DIFF.	%	2021 %/Total	2020 %/Total
40	IMPOTS	34'227'000	36'400'000	-2'173'000	-5.97 %	68.52 %	70.07 %
41	PATENTES, CONCESSIONS	205'000	205'000			0.41 %	0.39 %
42	REVENUS DU PATRIMOINE	3'700'822	3'592'059	108'763	3.03 %	7.41 %	6.91 %
43	TAXES, EMOL., PRODUITS DES VENTES	7'367'770	7'313'440	54'330	0.74 %	14.75 %	14.08 %
44	PARTS A DES RECETTES CANTONALES	334'000	456'000	-122'000	-26.75 %	0.67 %	0.88 %
45	PART. ET REMB. COLLECT. PUBLIQUES	3'185'173	3'188'800	-3'627	-0.11 %	6.38 %	6.14 %
46	AUTRES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS	84'695	84'695			0.17 %	0.16 %
48	PRELEVEMENT SUR LES FONDS	122'402	78'340	44'062	56.24 %	0.25 %	0.15 %
49	IMPUTATIONS INTERNES	725'000	629'500	95'500	15.17 %	1.45 %	1.21 %
	TOTAUX	49'951'862	51'947'834	-1'995'972	-3.84 %		
	Résultat (excédent charge) bénéfice	(8'737'597)	7'911'544	(16'649'141)			

Tableau 2

Autorités et personnel (30) : les charges comprennent les salaires des autorités, du personnel fixe et auxiliaire, les charges sociales et patronales ainsi que les autres charges liées à la formation et aux indemnités. En 2021, le nombre d'EPT (emplois à plein temps) augmente très légèrement de 0.4, soit 53.8 au budget 2020 à 54.2 en 2021 (y compris 8 apprentis) et l'enveloppe globale augmente de CHF 13'921.

Biens, services, marchandises (31) : ce poste reste stable dans sa globalité.

Intérêts passifs (32) : l'augmentation des intérêts passifs est due pour une partie aux intérêts négatifs liés au surplus de liquidités temporaire, engendré par des entrées fiscales de personnes morales extraordinaires et importantes en 2020; les charges péréquatives y relatives seront facturées et versées au Canton en 2021 seulement. Elle est également due aux

⁶ Correspond au montant maximum qu'une commune peut être amenée à contribuer à la péréquation directe (péréquation intercommunale) et indirecte (facture sociale). Ce maximum s'exprime en nombre de points d'impôt communal (art. 5 al. 2 LPIC). Décision valable pour les années 2020 et 2021.

investissements futurs prévus au budget d'investissements, ainsi qu'à l'emprunt nécessaire pour le financement du ménage communal, lié à la marge négative. En effet, une marge d'autofinancement négative, en plus de ne plus permettre à la Municipalité d'amortir la dette liée aux investissements, contraint la Commune à emprunter pour financer ses frais courants et ainsi reporter la dette sur les générations futures. Par chance, cette augmentation reste faible grâce au niveau historiquement bas des taux d'intérêts.

Amortissements (33) : la charge d'amortissement augmente sensiblement. Deux éléments principaux sont à relever ; le premier concerne l'étude sur la requalification de la route du Lac ainsi et que l'augmentation des défalcons prévues sur les créances débiteurs. En effet, avec la pandémie COVID-19 le risque de défaut de crédit augmente significativement tant sur les personnes physiques que morales.

	Budget 2021	Budget 2020	Variation	Détails
331 Amortissements obligatoires du patrimoine administratif			0	
Travaux Grand-Rue	703'380	519'380	184'000	Préavis 43 - nouveau crédit étude rte du Lac tronçon giratoire amorti en 1x
Travaux de génie civil	186'475	164'235	22'240	Etude de faisabilité d'un chauffage à distance et fin 1ère phase aménagement transports publics
Collecteurs	405'450	405'450	-	
Collèges et terrains de sport	319'800	319'800	-	
Divers bâtiments (Casino, La Cure, Barcarolle, Tennis Club, Caserne)	419'394	432'750	- 13'356	
Travaux de rénovation du Port	212'205	207'675	4'530	
Crédit d'étude Halle non chauffée	70'000	-	70'000	
Divers amortissements	15'400	17'559	- 2'159	
Participation navette de sauvetage	8'000	-	8'000	
Informatique - nouvel ERP	101'610	101'610	-	
Amortissements obligatoires du patrimoine administratif	2'441'714	2'168'459	273'255	
Bâtiments divers	287'720	287'720	-	
Amortissements totaux du patrimoine financier	287'720	287'720	0	
Amortissements nets totaux	2'729'434	2'456'179	273'255	
Défalcations (débiteurs)	310'000	230'000	80'000	Augmentation du risque de défaut
Amortissements bruts totaux	3'039'434	2'686'179	353'255	

Tableau 3

Remboursements, participations et subventions aux collectivités publiques (35), aides et subventions (36) : ce poste est principalement composé des charges étatiques⁷ relevant de la péréquation, directe et indirecte. Ces charges se sont systématiquement inscrites à la hausse ces dernières années, dont l'effet s'est encore accentué par la suppression de la valeur du point d'impôt écrêté comme référence dans les calculs. Rolle, importante contributrice par la valeur élevée de son point d'impôt, est particulièrement impactée par cette décision.

Pour plus de détail, le tableau 1 peut être consulté. Il démontre qu'en 2015, 36.79 pts étaient nécessaires pour payer les charges péréquatives, alors qu'en 2021 il faut 41.03 pts pour couvrir ces charges, soit 4.24 pts supplémentaires. Rappelons que la Commune n'a aucun pouvoir de décision sur ce poste.

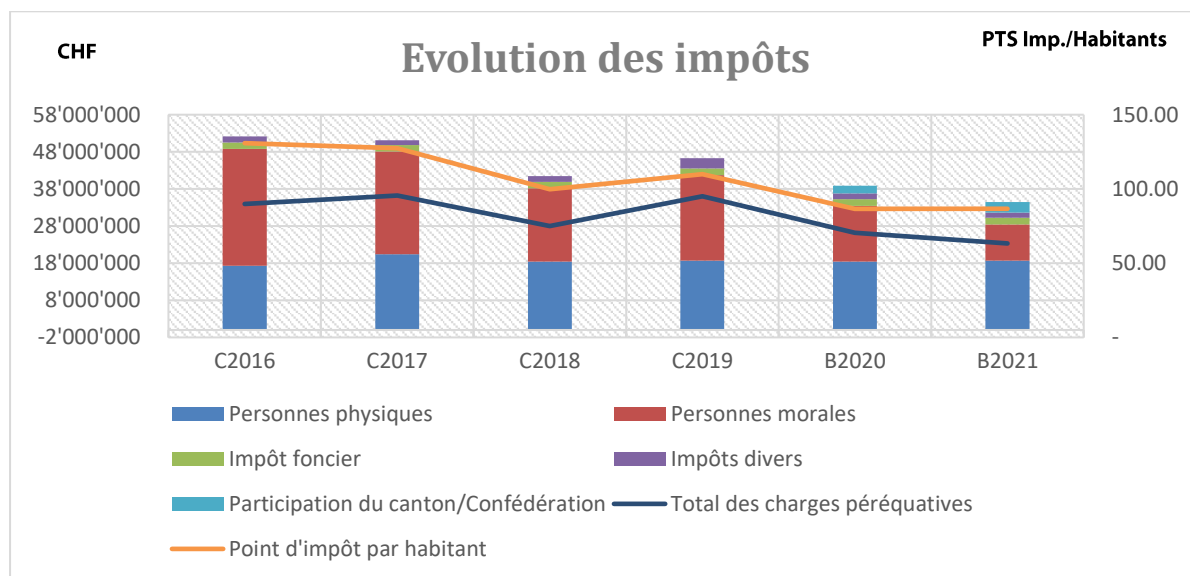
Attribution aux fonds et financements spéciaux (38) : l'augmentation s'explique principalement par la marge bénéficiaire sur le résultat du service gaz.

Impôts (40) : les entrées fiscales budgétées pour 2021 restent proches de celles de 2020. Selon les prévisions de l'Administration cantonale des impôts (ACI), l'augmentation des impôts due à l'abolition des privilèges fiscaux des sociétés à statuts spéciaux (RFFA), permettra de réduire les pertes de revenus des personnes morales liées à la crise sanitaire. Il faut relever que l'abandon des statuts spéciaux peut s'accompagner de mesures transitoires, voire de nouvelles mesures. Comme l'ACI ne prévoit pas de communication relative à cette réforme fiscale, car elle ne possède pas assez de données fiables, tant sur le plan cantonal que communal, il est

⁷ Le montant total de la facture sociale à charge des communes est budgété à CHF 815'872'100 pour 2021 (CHF 824'863'600 en 2020, CHF 817'485'000 en 2019 et CHF 790'010'914 en 2018).

difficile, voire impossible d'évaluer plus précisément l'impact financier lié à ces changements de régime.

Comme démontré dans le graphique 1 ci-dessous, la part représentant les personnes physiques reste stable, alors que celle des personnes morales varie fortement. Le total des charges péréquatives évolue différemment de celui des entrées fiscales. Ces dernières se réduisent fortement, alors que les charges cantonales demeurent élevées.



Graphique 1

Taxes, émoluments et produits des ventes (43) : ce poste reste stable.

Participations et remboursements de collectivités publiques (45) : ce poste reste stable.

6. DETAIL RECAPITULATIF DES PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES ET PARTICIPATIONS STATUTAIRES

Participations intercommunales	Comptes					Budgets	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Participation Conseil Régional Nyon	118'564	121'343	123'740	124'500	124'920	173'015	128'000
Participation à la bibliothèque intercommunale		136'500	168'120	144'501	173'020	197'015	191'000
Participations des communes ou associations	-92'111	-90'000	-90'000	-90'000	-91'000	-91'000	-91'000
Participations au fonds Nyon région tourisme	99'506	95'222	85'649	94'587	93'947	76'500	76'500
Participations à Nyon région tourisme	60'000	60'000	60'000	8'346	71'789	70'250	70'250
Participation Rolle AIER - Générale	723'261	694'543	597'482	-	778'321	754'281	811'177
Participation Rolle AIER - Amortissements	541'592	528'743	521'541	612'702	523'590	515'054	514'342
Participation Rolle AIER - micro-polluant		52'254	52'254	518'262	53'370	56'700	57'600
Participation aux frais de l'enseignement (administratifs)	1'700'000	1'878'103	2'117'340	53'181	2'316'060	2'229'925	1'708'470
(financement immobilier)		836'120	1'247'100	2'264'560	1'104'780	1'171'110	1'420'000
Loyers participation des écoles	-579'670	-559'760	-547'620	-555'600	-560'580	-559'240	-554'106
Participation aux frais de l'enseignement	1'224'770	934'937	733'860	-	558'022	742'025	649'213
Participation aux charges du SDIS	170'984	188'800	193'504	720'520	196'129	201'600	201'600
Participation aux charges de la PC régionale	99'858	100'388	109'568	196'544	114'903	127'044	127'400
Participation au fonctionnement ARAS	89'031	87'134	74'888	112'975	86'580	107'730	109'120
Subvention réseau AJERE	1'587'018	1'841'266	2'129'462	2'308'400	2'193'800	2'308'490	2'297'930
Participation charges cantonales - AVASAD - soins à domicile	502'044	531'000	6'188	10'206	572'700	-	-
Participation Fondation de la Côte	14'750	15'118	562'371	577'348	15'615	15'750	10'000
Divers	121'783	1'466'313	-	-	-	-	-
			-				
			-				
Total des participations intercommunales	6'381'380	8'918'024	8'160'800	8'403'948	8'325'965	8'096'249	7'727'496

Autres participations statutaires	Comptes					Budgets	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dons, aides et subventions casuels				50'000	-	60'600	50'600
Participations diverses - projets régionaux		34'640		97'278	94'664	300'500	315'500
				500			
Subventions culturelles, sportives & sociales	107'920	70'606	76'550	85'581	72'343	104'200	41'000
Subventions école de musique	44'250	53'182	55'686	62'330	62'291	70'000	70'000
Dons, aides et subventions casuels	49'545	25'319	31'560	34'455	9'355	31'700	31'700
Subventions culturelles, sportives & sociales	125'000	125'000	135'000	140'000	140'000	140'000	140'000
Subventions culturelles, sportives & sociales	29'902	32'253	32'715	32'743	36'566	43'000	53'000
Participation du canton à la culture, les loisirs et le sport		-14'280	-12'680	-12'680	-10'584	-10'000	-10'000
Participation aux coûts du trafic régional	338'064	381'402	379'988	462'082	437'747	481'736	413'400
	348'254	174'127	-	-			
Subventions pour l'acquisition de vélos électriques	2'700	4'800	6'600	10'950	7'965	8'000	15'000
Participation aux coûts du trafic régional		5'000	5'000	5'000	5'000	5'000	5'000
Dons, aides et subventions casuels	16'450	11'550	13'533	8'850	1'604	15'000	15'000
Participation du canton à l'aménagement du territoire	-5'000	-12'158	-	-4'400	-		
Participation aux frais de l'enseignement	8'935	8'733	8'597	8'777	8'513	8'605	8'700
Participation paroisse - langue allemande	305	473	282	252	250	300	-
Participation à la réforme policière	985'423	1'300'043	1'418'260	1'312'090	1'524'660	1'280'000	1'231'000
Participation au centre funéraire régional	15'114	16'175	15'046	15'347	13'662	13'740	13'800
Participation Fondation accueil de jour	29'500	30'235	30'710	31'125	31'230	31'500	34'650
Participation Fondation vaudoise de probation	1'180	1'209	1'228	1'245	1'249	1'260	1'300
Participation - programme EVAM, migrants	3'600	1'775	2'700	-	-	2'000	2'000
Subventions culturelles, sportives & sociales	99'207	114'607	120'180	120'738	119'460	135'045	138'000
Exonérations diverses taxes déchets		181'787	192'427	191'791	191'250	191'340	191'340
Subvention sacs taxés pour les naissances		17'480	12'520	16'240	16'320	16'300	2'000
Aides complémentaires communales	38'729	14'763	14'525	15'694	14'690	28'500	23'500
Aides sociales casuelles	5'272	1'497	965	1'009	500	5'000	10'000
	-	5'000	-	-			
Subvention quartier solidaire		72'000	72'000	72'000	48'000	-	-
	39'209	18'320	-	-			
Subventions aide au logement	14'436	12'504	10'584	7'620	5'610	34'700	34'700
Total des autres participations statutaires	2'297'995	2'688'041	2'623'976	2'766'618	2'832'344	2'998'026	2'831'190
Total global des participations	8'679'375	11'606'065	10'784'776	11'170'566	11'158'310	11'094'275	10'558'686

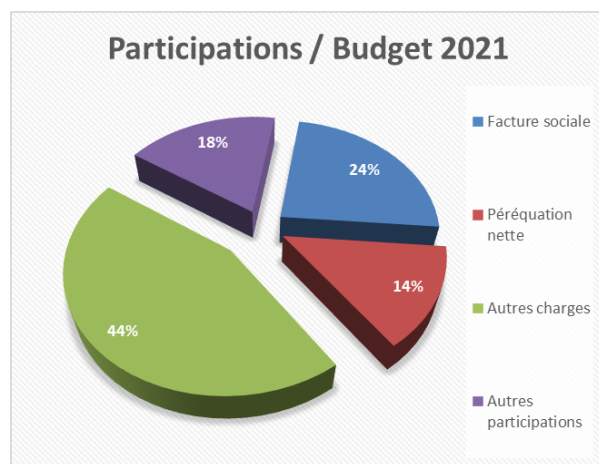
7. EVOLUTION DE LA FACTURE SOCIALE

Evolution de la facture sociale	Comptes					Budgets	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Participation charges cantonales - assurances maladie & accidents	1'608'783	2'442'780	2'566'165	1'850'818	2'543'760	-	2'232'000
Participation charges cantonales - PC à Domicile & hébergement	5'832'633	7'706'790	8'096'062	5'539'527	7'877'565	-	4'370'000
Participation charges cantonales - facture sociale - RI	6'351'939	8'337'580	8'758'713	6'254'688	8'434'225	-	4'778'000
Participation charges cantonales - facture sociale - aides	2'797'164	3'713'490	3'901'059	2'565'248	3'724'555	-	2'068'000
Participation charges cantonales - facture sociale - acompte	563'186	1'237'760	1'300'280	1'239'279	1'484'425	-	-
Participation charges cantonales - facture sociale - bourses	742'154	947'053	994'889	686'959	992'275	-	566'000
Revenus des dépenses thématiques	-400'000	-	-	-		-	-
Total de la facture sociale	17'495'859	24'385'453	25'617'167	18'136'520	25'056'805	-	14'014'000
Participation au fonds de péréquation	9'900'000	10'918'452	12'789'084	11'060'477	15'352'254	11'650'000	10'656'000
Participation/Déduction fonds de péréquation	-2'300'000	-2'535'000	-2'860'000	-2'543'662	-2'573'551	-2'570'000	-2'585'000
Plafonnement de la charge péréquative					-3'314'096	-	-
Péréquation nette	7'600'000	8'383'452	9'929'084	8'516'815	9'464'607	9'080'000	8'071'000
Total des charges péréquatives	25'095'859	32'768'905	35'546'251	26'653'335	34'521'412	9'080'000	22'085'000
Total des participations yc charges péréquatives et sans réforme policière	33'775'234	44'374'970	46'331'028	37'823'901	45'679'722	20'174'275	32'643'686

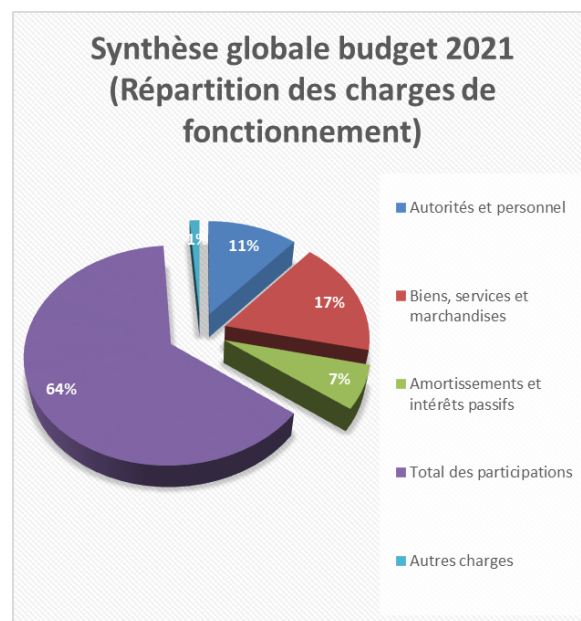
8. RÉPARTITION DES PRINCIPALES CHARGES PAR NATURE POUR LE BUDGET 2020 ET SYNTHÈSE GLOBALE

La facture sociale, charge cantonale, représente à elle seule le 24 % du total des charges budgétées.

La répartition des charges hors participations reste dans la moyenne des années précédentes.



Graphique 2



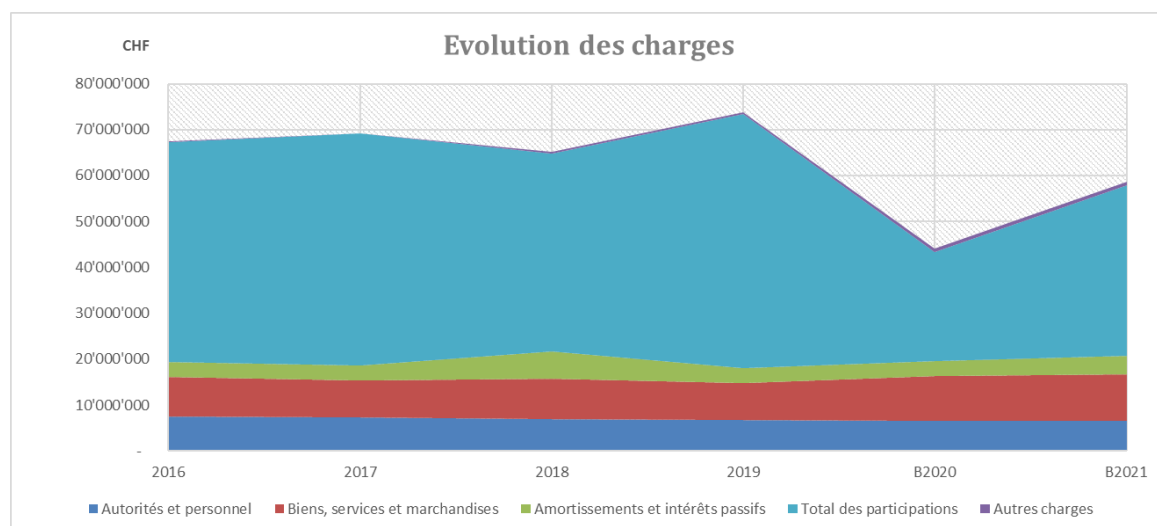
Graphique 3

9. EVOLUTION DES CHARGES DE 2016 À 2021

Les charges maîtrisables (hors participations) restent stables, conformément au tableau 4 et graphique 4 ci-dessous :

	2016	2017	2018	2019	B2020	B2021
Autorités et personnel	7'490'506	7'349'104	6'890'706	6'812'396	6'609'190	6'623'111
Biens, services et marchandises	8'650'851	8'073'035	8'803'303	7'952'713	9'693'921	10'154'959
Amortissements et intérêts passifs	3'240'770	3'142'215	6'062'877	3'228'503	3'343'679	3'878'434
Total des participations	47'965'086	50'587'931	42'926'635	55'359'665	23'760'000	37'309'055
Autres charges	60'000	60'000	378'479	456'350	629'500	725'000
	67'407'214	69'212'285	65'062'000	73'809'627	44'036'290	58'690'559

Tableau 4



Graphique 4

10. ETAT DE LA DETTE ET MARGE D'AUTOFINANCEMENT

10.1 Etat de la dette

Liste des emprunts contractés – valeurs prévisionnelles au 31.12.2021 (en CHF) :

Prêteur	Taux fixe / variable	Taux	Échéance	Durée résiduelle	Capital restant dû
Postfinance	Fixe	1.40%	02.02.2022	0.09	1'600'000
BCV	Fixe	1.50%	06.05.2022	0.35	1'600'000
Postfinance	Fixe	1.82%	05.01.2024	2.01	4'300'000
Postfinance	Fixe	1.26%	16.05.2024	2.38	4'300'000
SUVA	Fixe	0.29%	13.11.2024	2.87	4'000'000
Fonds AVS	Fixe	0.49%	28.05.2025	3.41	3'000'000
Fonds AVS	Fixe	0.69%	28.05.2027	5.41	2'000'000
Fonds AVS	Fixe	0.77%	03.04.2028	6.26	3'000'000
CP Migros	Fixe	0.9%	13.11.2031	9.87	5'000'000
Luzerner PK	Fixe	1.11%	05.04.2033	11.27	3'000'000
Luzerner PK	Fixe	0.94%	14.03.2034	12.21	5'000'000
Nouveau	Renouvellement CT en juin 2021	A définir			4'000'000
	Marge autofinancement négative en 2021 (prévision)			5'100'000	
	Nouveaux investissements accordés			2'300'000	
	Investissements futurs			8'140'000	
Endettement net au 31.12.2021					56'340'000

Tableau 5

Total prévisionnel supérieur au plafond d'endettement fixé à CHF 51 millions pour la législature 2016-2021. Une nouvelle fixation du plafond d'endettement sera effectuée pour la nouvelle législature 2021-2026.

10.2 Marge d'autofinancement

Pour mémoire, le compte de fonctionnement enregistre l'ensemble des opérations relatives à l'activité d'une collectivité. Sa structure a notamment été pensée afin d'assurer une marge d'autofinancement positive aux collectivités publiques en temps normal.

En effet, parmi les opérations comptabilisées dans ce compte, les imputations internes (39 et 49), les amortissements du patrimoine administratif et financier (330, 331 et 332) et les éventuels amortissements du découvert (333) sont de nature purement comptable et n'engendrent ni encaissements ni décaissements. Les imputations internes figurent à la fois du côté des charges et du côté des revenus. Comme elles se compensent, elles n'influencent pas le solde de fonctionnement.

Dès lors, en équilibrant leur compte de fonctionnement (comme le recommandent les concepteurs du plan comptable et la loi sur les finances des communes vaudoises), les collectivités publiques devraient dégager une marge d'autofinancement positive à la hauteur des amortissements du patrimoine administratif et financier.

Les communes s'assurent ainsi la possibilité de financer en partie ou en totalité leurs investissements et/ou de rembourser leur dette. C'est la raison pour laquelle la marge d'autofinancement, qui s'apparente à la notion de cash-flow dans l'économie privée (bénéfice avant amortissements), constitue un indicateur important dans l'évaluation de la capacité d'investissement d'une collectivité publique.

Pour la commune de Rolle, on constate une **marge négative** à hauteur de **CHF 5'125'632** conformément au tableau 6 ci-après et pour la deuxième année consécutive.

Marge d'autofinancement	Budget 2021	Budget 2020 (avant amendements)	Variation B/2021 - B2020	Comptes 2019	Comptes 2018	Comptes 2017	Comptes 2016
Ecart (pertes) Profits	(8'737'597)	(8'135'156)	(602'441)	(2'885'523)	(2'143'971)	(742'014)	1'768'586
Amortissements	3'039'434	2'686'179	353'255	2'846'886	5'743'664	2'889'442	4'438'647
Attributions et prélèvements aux financements spéciaux /Défalcation débiteurs	572'531	288'160	284'371	2'640'713	(2'899'391)	(947'756)	(533'591)
Marge d'autofinancement	(5'125'632)	(5'160'817)	35'185	2'602'076	700'302	1'199'672	5'673'642

Tableau 6

Comptes affectés

Les comptes affectés concernent les équipements communautaires (centre 423), les égouts et l'épuration (centre 460), les ports (470 et 471), le service du gaz (830). Ces comptes ne présentent aucun impact sur le budget, comme ils sont équilibrés à chaque exercice par les encaissements annuels ou, s'ils ne sont pas suffisants, par une réserve constituée à cet effet.

* * * * *

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

11. CONCLUSION

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2016-2021 / N° 55 de la Municipalité du 30 octobre 2020,
entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- Adopte le budget 2021 de la Commune de Rolle présentant un excédent de charges de **CHF 8'737'597.**

* * * * *

Approuvé par la Municipalité le 2 novembre 2020

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Denys Jaquet



Le Secrétaire



Julien Bocquet

1^{re} séance avec la Commission des finances : selon calendrier.

Municipal(e) délégué(e) : M. le Syndic Denys Jaquet